

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 23

Artikel: Un mal précieux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204283>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le peuple pleurait en lui le chantre de la liberté, de la patrie et de la gloire. L'héritage qu'il laissait était ce recueil de chansons dont nous ne paraissons pas assez, aujourd'hui, apprécier la richesse. Certains en font fi, par une sorte de pernicieux dilettantisme pour des trésors énervants et souvent vains.

Bénis ton sort. Par toi, la poésie
A d'un grand peuple ému les derniers rangs.
Le chant qui vole à l'oreille saisie
Souffla tes vers même aux plus ignorants.
Les orateurs parlent à qui sait lire :
Toi, conspirant tout haut contre les rois,
Tu marias, pour ameuter les voix,
Des airs de viede aux accents de la lyre.
Adieu, chansons ! etc.

Un mal précieux. — Un médecin est appelé en consultation par un gros financier qui se croit atteint d'une maladie du foie.

Le docteur auscule, palpe son client.

— Je remarque, dit-il, une protubérance anormale dans la région du cœur; il faudra la réduire.

— C'est mon portefeuille, docteur, enlevez-en le moins possible.

Une épreuve. — Dans un bal, au beau milieu d'un quadrille très animé, un danseur sort presque une tresse de sa poche.

— A qui la tresse ? fait-il.

Toutes les danseuses de porter aussitôt leur main à leur chevelure. Le monsieur était renseigné.

Le Festival à la Cathédrale.

C'est donc samedi et dimanche prochains qu'auront lieu, à la Cathédrale, les grands concerts du *Festival vaudois*, de Jacques-Daleroze. Avec quel plaisir ne va-t-on pas entendre la *Marche vaudoise*, de l'acte de Moudon, d'allure si martiale, ainsi que la *Prière patriotique*, que tous les enfants de nos écoles ont apprise. Ce dernier morceau sera accompagné par l'orgue à la première strophe, par les orchestres à la deuxième et par l'orgue et les orchestres réunis à la dernière strophe. L'effet de cette gradation promet d'être superbe sous les voûtes sonores de notre vieil édifice.

Est-il nécessaire de rappeler les belles mélodies de l'acte de Lausanne, la chanson des *Vieux de mai*, celle du *Feuillu* et du *Printemps*; puis dans les actes de Rolle et de l'Alpe les appels à la liberté qu'entrecoupent les plus beaux de nos chants patriotiques ? Qui ne voudrait entendre encore une fois les entrées orchestrales des ballets

FEUILLETÉ DU CONTEUR VAUDOIS

9

Vie mémorable et mort funeste de Messire Othon de Grandson.

(Histoire romanesque d'après une ancienne chronique du Pays-de-Vaud.)¹

CHAPITRE VII (suite).

BIEN MAL ACQUIS NE PROFITE PAS

A peine a-t-il fait cinq ou six cents pas, qu'il se voit enveloppé; au même instant la bannière de Grandson est déployée; et Mielwil², écuyer d'Othon, saisissant la bride de son cheval, lui dé-

¹ Nous avons respecté l'ancienne orthographe.

² Mielwil, ou Melwil, gentilhomme Ecossais, qui charma des qualités héroïques de Grandson, quitta sa patrie pour s'attacher à la fortune de ce seigneur. Mielwil succéda à Archibald dans la confiance de son maître; et les rapports de son nom avec celui d'une ancienne famille de Grandson, peuvent faire conjecturer qu'elle descend de ce brave et fidèle écuyer.

des fleurettes, l'alerte marche du *Drapeau vaudois* et les accents empoignants de l'apothéose aboutissant à la mélodie sereine et puissante de notre *Cantique suisse* ?

Les concerts des 15 et 16 juin feront revivre à la foule les inoubliables journées de 1903, à Beaulieu.

Lo peindu dè Miséricoàrdès.

(Patois gruyérien.)

Di maufitâ, eind a tot dzoua zou zâ et n'eind arê adi. Ma on dzoua d'ora, les avocats l'est fant à passâo po foû; tandi que dein le villo teimps la djustize ne manè râovet pâo avui les voudéis, les laôrèis, les fetsfû, les laûstos, les bregands et tota ha ripôpê dés vau-reins; pè la mau que adon li avi dza prou dè vaurenisse.

— Li fasî rein bon allao à la Chietta à tsavau d'on mandzo dè remasse, kemein Catillon dizâ d'Velavôlaô, se on ne voleit paô ûthre chuplyâo, ruthi, braotaô chu on tsiron dês fagots.

Ah ! roudzei les ratés ! fazet paô meillâo allâo robâo 'na sétse ou bou, ou bein lyettaô ôtyè que n'aveit pâo su s'ein sauvaô: dis fayès, dou boû, dou fre et autres légumes; pèce que se le gabelou lou posâovet dussu son grapin, irant adi prou sûre dè faille n'ein passâo ouna grise !

Ou dzoua d'ora la djustize et les leis sont ke-meint dis teîlès dézoragnès : les pitîtés motsès sont pressés dous teimps que lès grossess paôssont à travé : lès gros laôvres fant tot paré.

Mao ! credouble ! n'iret paô dainche que les affére allâovant dein le villo teimp.

Nouhrès anhyans savant prou rougnî les deits à hous que lès avant trud grands, et dis coups-mé tyè lès deits... Li avi onco la tortura avui totès ses inveinhyons dè bregandaôdo : le croton, le fu, la rya, les peids, les botinîs dè fê, et bein dis autres dêmoris. Tot fret ein âtre po fêre avouâo on pouro accusâo que n'iret paô zou lyettaô sur le fait.

Ma le plie soveint le coupâoblio fret condanâo à l'ûtre peindu court-et-net is fortsès. Portant, se ouna gralyâza le dèmandaôvet ein mariaôdo, ou bein se oun aëmi voli allaô à sa pliaëshe (cein qu'iret prou raô, dza adonc), stice iret d'levraô ; cein que n'impatsivet paô dè veire kotyès yaôdozo on pouro peindu sè brinaô à l'ouvrâa ein atteindant que les corbés vîniont le revoûdre.

A Furboua, les fortsès irant à Miséricoàrdès et du teimps ein temps on pouro maufitâ qu'a-vest fitchî mè tyè le naô dein les afféres dis au-

clare qu'il est prisonnier, en lui demandant son épée.

« Ce n'est point ici le *ravin de Cheires*, dit alors Othon, en s'approchant la visière haute de son captif; c'est *au vu* et *au su* de tout le monde, c'est de plein jour que Grandson, qui se venge en chevalier, va reprendre ce qu'on osa lui râvir ».

Et sans s'arrêter aux impuissantes fureurs de Gérard, il ordonne à Mielwil de le conduire sur l'heure à la tour d'Aubonne, en évitant toutefois Moudon.

A peine cet ordre est donné, qu'Othon s'éloigne avec la rapidité de l'éclair; il vole où la vengeance l'appelle.

On se figure le désespoir du sire d'Estavayer, contraint de céder à la force: il redouble, en voyant Grandson prêt à joindre Catherine, dont l'escorte fuyant en désordre, au seul nom du chevalier, jette *fleurs et rubans de noces* pour se réfugier parmi des groupes de faneurs, occupés à faire les foins dans la plaine.

La dame d'Estavayer venoit de mettre pied-à-terre, à l'ombre de quelques arbres, sous lesquels elle attendoit le retour de son époux, lorsqu'un cri de terreur qui fait retentir autour d'elle le nom de Grandson, cause la déroute de son escorte: elle demeure bientôt seule avec son père, ses femmes, et le peu de serviteurs que le Baron amène de Belp.

A la vue d'Othon, l'effroi, la douleur et l'indignation agitent Catherine au point qu'elle est prête à

très dzeins, fret forhyâ d'allaô bailli à goutaô is corbés...

On yaôdozo on certain drôlo, à nom Gaôla-bon-teimps, que liaveit robaô on tro dèlein (ma faut tot dre: avui onna vatsé ou bet) l'est zou condanaô à la potence dè Misericôardès. Allâovet tot djusto à la danthe dè la coârda ein compagnie dou borriau et dis dzudzo quand reincon-tret son aëmi Taôdier dè paâ Bifoû que li dit :

— Yô vaô-tho avui hou moncheus ?

— M'ein vé tanyè à Misericôardès mohraô les fortsès à stous curiâs; li ourdré-tho por mètè? car su tant malameint pressâo dè travau; tè paoyèri bein.

— Oh tyè ouâ, portiet paô, gaillaô bein, que respond Taôdier cein sè dotâo dè rein.

— Stice vout allaô por mè avui vo: voli-vo conseinti, moncheu le dzudzo?

— Eh ! bein *amen*, que répond le dzudzo, qu'avait étudâèyâ le latin.

Et Gaola-bon teimps s'ein reloarnet à l'othau ein rizeint tando que Taôdyet montâovet le sein-déi dè Misericôardès. Arrouvâo le, li fant à montâ l'etchâla, li paôssont 'na coarda ou coû et zoup... avaut!... Ma... crac... le lein trosset et nouhron pouro lulu tchî baô paf! et frêzet les boûs dè ses schôrkès. Dè colère, sè vîrt contre lès dzudzo et lou dît d'on ton dè râproudzo :

— Ora ! vuityfâds avui vourhès maneirès dè fous et vourhès bâgra dè lein puri, mes galochès sont frêzaôyès!... P. BOVET.

Légitime curiosité. — En tribunal on annonce la cause d'un inculpé qui a déjà subi cinq ou six condamnations.

— Monsieur le président, fait-il, je demande le renvoi à huitaine; mon avocat est malade.

— Mais vous avez été pris en flagrant délit, les mains dans le gousset du plaignant. Que pourrait donc votre avocat pour votre défense ?

— Justement, monsieur le président, je serais curieux de l'entendre.

Les noirs et la petite vérole. — Comme mesures contre la propagation de la petite vérole — on en a fait tout récemment l'expérience dans le canton de Soleure — nous ne connaissons guère que la vaccination des bien-portants, l'isolement immédiat des malades et la désinfection des lieux et vêtements.

Certaines peuplades de l'Afrique ont un autre moyen. Quand un homme est atteint de la petite vérole, ils l'enferment dans sa cabane et mettent le feu à celle-ci.

s'évanouir entre les bras de son père. Ce spectacle étoit fait pour désarmer l'amant le plus irrité. Grandson s'arrête; il contemple pendant quelques instans cette beauté qui lui fut si chère: à mesure que les roses s'effacent sur ces joues charmantes, le ressentiment s'éteint dans son cœur, le reproche expire sur ces lèvres; et sa jalousie prend un caractère plus tendre. C'est avec une émotion que trahit le son de sa voix; c'est en s'efforçant de dérober à l'épouse de Gérard quelques larmes, que l'abordant d'un air soumis et respectueux, Othon prononce ce peu de mots :

« Ne craignez rien, Madame... telle que puisse être l'injure dont le cœur de Grandson a été navré, il n'oubliera jamais ce qu'un chevalier doit à votre sexe... et jamais un vieillard n'aura à se plaindre qu'il ait abusé de sa foiblesse pour l'insulter. Mais... l'épouse de Gérard n'a plus de loix à me prescrire. Je vais conduire en lieu sûr des prisonniers que je dois au sort des armes; et Monsieur votre père aura le loisir de m'expliquer à Echallens, les raisons qu'il a pu avoir pour disposer en faveur d'un autre, de ce qu'il m'aïvoit promis de plein gré ».

Après ce discours, Othon aide sa captive à remonter à cheval; et le baron se contente de lui répondre que, pour lui rendre la liberté de disposer de sa fille, il n'a pas voulu la laisser manquer de motifs. Ensuite de ce peu de mots, de part et d'autre, on prend en silence la route de Payerne à Echallens.